

SAS FAIVRE-RAMPANT Carrières
2 Route des Fournets – Lieu-dit-Bas-de-la-Chaux
25500 LES FINS

Préfecture du Doubs
Monsieur le Préfet du Doubs
3 Av3 de la Gare d'Eau
25000 Besançon

Les Fins, le 05 juin 2025

*Objet : Installation Classée – Commune de Chevigney-lès-Vercel
Demande d'autorisation d'exploiter une carrière de roches massives
Demande d'enregistrement d'une activité de concassage-criblage et d'une station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes*

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, FAIVRE-RAMPANT Fabrice, agissant en qualité de Président de la société SAS FAIVRE-RAMPANT Carrières, dont le siège social est situé sur la commune des Fins (25500), ai l'honneur de solliciter, sur la commune de Chevigney-lès-Vercel :

- L'autorisation de renouvellement et d'extension d'une carrière à ciel ouvert de roche calcaire (rubrique n°2510-1) ;
- L'enregistrement d'une activité de concassage-criblage (rubrique 2515-1) ;
- L'enregistrement d'une station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes (rubrique n°2517).

Cette demande couvre une superficie d'autorisation de **11 ha 44a 38 ca** dont **04 ha 19 a 88 ca** d'extension, et porte sur les parcelles n°8 et 11 de la section ZC sur la commune de Chevigney-lès-Vercel.

La carrière sera exploitée pendant **25 ans** au rythme moyen de **90 000 t/an** et maximal de 110 000 t/an, comprenant 2 années pendant laquelle sera finalisée la remise en état. L'activité de concassage-criblage sera réalisée par le biais d'un maximum de 2 installations de concassage-criblage d'une puissance maximale cumulée de **781 kW**. Enfin, la station de transit projetée possède une superficie maximale de **29 000 m²**.

Les éléments du dossier ont été établis conformément au code de l'Environnement, et notamment au Livre I – Titre VIII, chapitre unique intitulé autorisation environnementale.

Ce dossier comprend les pièces suivantes :

- Une notice justificative de modification du projet vis-à-vis de la demande initiale de cas-par-cas ;
- Une description du projet ;
- Une Note de Présentation Non-Technique ;
- La maîtrise foncière des terrains concernés et documents associés ;
- Une étude d'incidence ;
- Les annexes de l'étude d'incidence ;
- Le résumé non-technique de l'étude d'incidence ;
- Une étude de danger et son résumé non-technique ;
- Les capacités techniques et financières de l'entreprise ;
- L'avis du propriétaire des terrains lorsqu'il n'est le pétitionnaire ainsi que celui du maire (ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétant en matière d'urbanisme) sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation, conformément à l'article R181-15-2 - alinéa 11 du Code de l'Environnement ;
- Le calcul des garanties financières ;
- Un Plan de Gestion des Déchets d'Extraction ;
- Une note établissant l'état de pollution des sols du site ;
- La compatibilité avec l'arrêté ministériel applicable aux installations de transit soumises à *Enregistrement* sous les rubriques 2515 et 2517 ;
- Les plans réglementaires comprenant un plan de localisation à l'échelle 1/25 000 et un plan d'ensemble à l'échelle 1/700 ;
- Les plans descriptifs du projet.

Espérant que vous voudrez bien réserver une suite favorable à notre demande et restant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Fabrice FAIVRE-RAMPANT

SAS FAIVRE-RAMPANT
CARRIÈRES
2 Route des Fournets
25500 LES FINS
Tél. 03 81 67 95 50
Fax 03 81 67 95 45
Siret 454 048 414 00048